

# 2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022

Insee Première • n° 2088 • Janvier 2026



En 2022, 2,6 millions de résidences principales sont chauffées au fioul, soit près de 9 % d'entre elles. Les maisons individuelles sont particulièrement concernées. Souvent grandes et mal isolées, elles ont majoritairement été construites avant 1970, lorsque ce combustible était économique. Le fioul est surtout présent dans les zones rurales, où l'habitat individuel et ancien domine. Les occupants de logements chauffés au fioul sont plus âgés et installés de plus longue date que la moyenne. Près d'un ménage chauffé au fioul sur deux est en situation de vulnérabilité énergétique du fait de dépenses énergétiques conventionnelles plus élevées et de plus faibles revenus. En lien avec des considérations économiques et sous l'impulsion de politiques publiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, le nombre de résidences principales chauffées au fioul a presque été divisé par deux entre 2006 et 2022. Cette baisse a été particulièrement marquée dans les territoires où la population progresse le plus.

En 2022, en France métropolitaine, le fioul domestique est la source principale de chauffage de 8,5 % des résidences principales, soit 2,6 millions. Cette énergie est bien moins répandue que l'électricité (36 %) et le gaz (35 %).

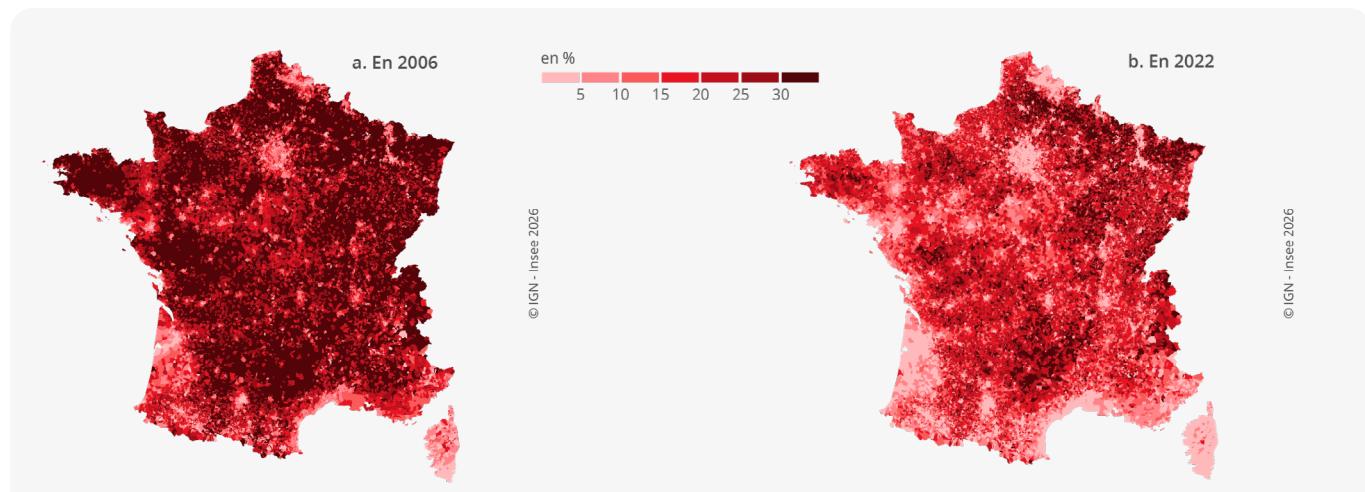
Réduire son usage constitue un enjeu environnemental majeur : le fioul est un mode de chauffage particulièrement émetteur de particules fines et de gaz à effet de serre (GES). En France, en 2023, le chauffage et les besoins en eau chaude

sanitaire et cuisson du secteur résidentiel représentent 8 % des émissions directes de GES [Citepa, 2025]. L'usage du fioul domestique était responsable à lui seul de 23 % de ces émissions. Pour avancer vers l'objectif de neutralité carbone fixé pour 2050, la [loi Climat et Résilience](#), adoptée en 2021, a interdit l'installation de nouvelles chaudières au fioul à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour celles déjà installées, les incitations et aides financières au changement ont été renforcées.

## Le chauffage au fioul plus fréquent dans les maisons situées en milieu rural

Les résidences principales sont plus souvent chauffées au fioul dans les territoires moins denses : 16,7 % des logements utilisent ce mode de chauffage dans les zones **rurales**, contre 3,5 % dans les espaces urbains denses. Ainsi, en 2022, la part de résidences principales chauffées au fioul dépasse 30 % dans la plupart des communes rurales du Massif central, du nord du pays et des Alpes,

### ► 1. Part des résidences principales chauffées au fioul par commune en 2006 et en 2022



**Lecture :** En 2022, dans la commune de Marseille (code commune 13055), 3,5 % des résidences principales sont chauffées au fioul. En 2006, c'était 9,7 %.

**Champ :** France métropolitaine ; résidences principales de type appartement ou maison.

**Source :** Insee, recensements de la population 2006 et 2022, base logement exploitation principale.

alors que dans les grandes métropoles comme Paris, Lyon ou Marseille, elle est inférieure à 5 % ► **figure 1**. Au total, plus de six résidences principales sur dix chauffées au fioul se trouvent en milieu rural alors que seuls trois logements sur dix y sont localisés.

Les différences d'utilisation du fioul selon les territoires peuvent s'expliquer en partie par les spécificités de leurs parcs résidentiels. En effet, parmi les résidences principales, 13 % des maisons individuelles sont équipées d'une chaudière au fioul, contre seulement 3 % des logements collectifs ► **figure 2**. Les appartements chauffés au fioul se situent souvent dans de petites copropriétés (au maximum quatre appartements). Le recours au fioul est encore plus rare dans les appartements en HLM, moins de 2 %. Or le parc de logements des territoires ruraux est bien plus souvent constitué de maisons individuelles. C'est particulièrement le cas dans la Creuse, le Lot ou les Deux-Sèvres. A contrario, les logements collectifs, et singulièrement les HLM, sont bien plus présents dans les métropoles.

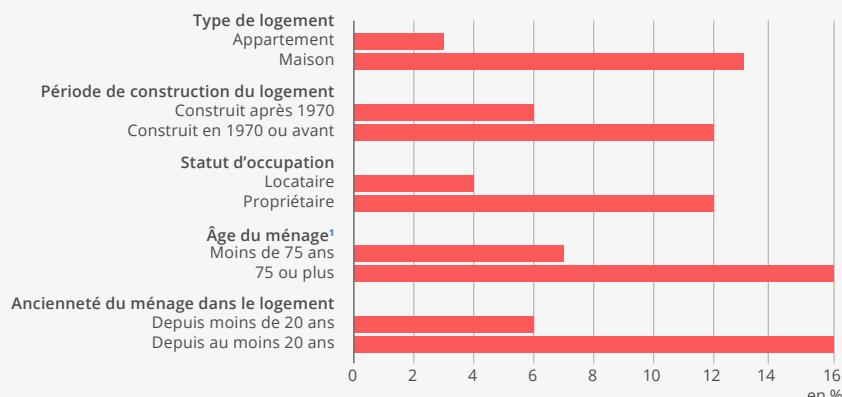
La possibilité de se raccorder aux réseaux de gaz peut également expliquer une plus ou moins grande utilisation du fioul. Dans les communes où moins de 30 % des maisons sont chauffées au gaz, le chauffage au fioul est particulièrement répandu : en moyenne 18 % des maisons sont alors concernées, contre 7 % dans les autres communes. Ainsi, en Lozère, où aucune commune n'atteint ce critère de raccordement au gaz, la proportion de maisons chauffées au fioul est très élevée (34 %). En Alsace, en revanche, cette proportion reste forte en moyenne (24 %) malgré un recours élevé au gaz dans beaucoup de communes.

### Des logements souvent anciens, grands et mal isolés

L'usage plus fréquent du fioul dans les territoires ruraux s'explique également par l'ancienneté du parc des résidences principales. Les logements construits avant le premier choc pétrolier ont fréquemment été équipés au fioul lors de leur construction, de sorte qu'en 1973, la moitié des logements étaient chauffés au fioul [Dupont, 2018]. Près de cinquante ans plus tard, en 2022, les logements anciens restent bien plus souvent équipés d'un chauffage au fioul que les plus récents : 12 % des résidences principales construites avant 1970 sont encore chauffées au fioul, contre 6 % pour les autres.

Les maisons et les appartements chauffés au fioul sont en moyenne 15 % plus grands que ceux utilisant d'autres modes de chauffage. La plus grande ancienneté en moyenne de leur construction engendre

### ► 2. Part de résidences principales chauffées au fioul selon les caractéristiques des logements et des ménages en 2022



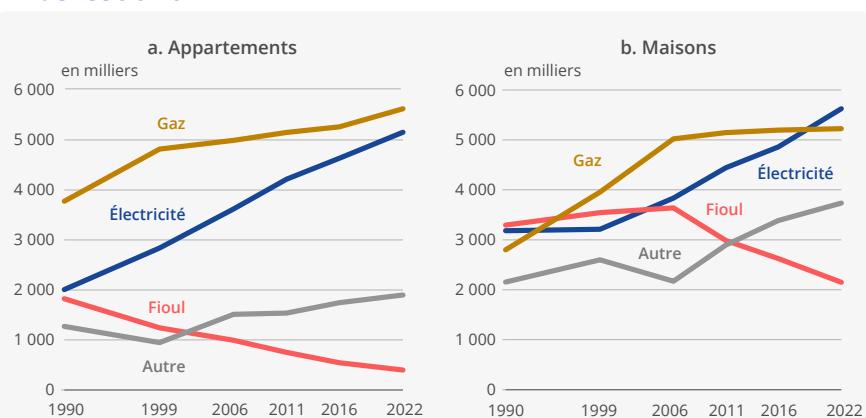
<sup>1</sup> L'âge du ménage est celui de la personne la plus âgée dans le logement.

Lecture : En 2022, 13 % des maisons sont chauffées au fioul.

Champ : France métropolitaine ; résidences principales de type appartement ou maison.

Source : Insee, recensement de la population 2022, base logement exploitation principale.

### ► 3. Nombre de résidences principales selon le combustible de chauffage de 1990 à 2022



Note : Ces données sont arrondies. Le calcul de sommes ou de proportions à partir de ces données peut donc être différent des valeurs affichées. La catégorie « gaz » comprend le gaz de ville ou de réseau et le gaz en bouteille et citerne. La catégorie « autre » comprend le bois, le charbon, le chauffage urbain et certaines énergies renouvelables.

Lecture : En 1990, 1 825 milliers d'appartements et 3 294 milliers de maisons étaient chauffés au fioul. En 2022, ce sont respectivement 399 et 2 151 milliers.

Champ : France métropolitaine ; résidences principales de type appartement ou maison.

Source : Insee, recensements de la population, base logement exploitation principale.

également une moindre qualité d'isolation. En 2021, les **diagnostics de performance énergétique** classent 53 % des résidences principales chauffées au fioul en étiquette E, F, G pour leur consommation d'énergie, contre 31 % des logements chauffés autrement.

### Des propriétaires occupants souvent âgés et exposés à des dépenses énergétiques élevées

Les ménages propriétaires ont trois fois plus souvent recours au fioul (12 %) que les ménages locataires (4 %), en partie du fait de leurs caractéristiques et de celles de leur logement. Les ménages âgés et installés de longue date dans leur résidence principale se chauffent plus fréquemment au fioul : cela concerne 16 % des ménages de 75 ans ou plus, contre 7 % des autres ménages ;

16 % des ménages présents depuis plus de 20 ans dans leur logement utilisent le fioul contre 6 % pour les occupants de moins longue date. Les occupants de maisons chauffées au fioul sont un peu plus souvent en situation de **pauvreté** (12 %, contre 10 % pour les occupants des maisons chauffées autrement) et disposent de revenus moindres.

Grande taille des logements, isolation moins performante : pour maintenir leur logement dans un **confort thermique standard**, les ménages chauffés au fioul doivent faire face à des **dépenses énergétiques conventionnelles** particulièrement élevées, 2 900 euros par an en moyenne en 2021, contre 1 700 euros pour les autres ménages ► **méthode**. Ces dépenses énergétiques élevées, combinées à des revenus en moyenne plus faibles, exposent 46 % des ménages vivant dans une maison chauffée

au fioul à la **vulnérabilité énergétique**, contre 17 % des autres ménages vivant en maison. Néanmoins, ces ménages ne chauffent peut-être pas toujours la totalité de leur logement. En effet, près de la moitié des ménages usagers du fioul sont en situation de **sous-occupation très accentuée**, contre moins d'un quart pour ceux utilisant une autre énergie [Lavaux, Le Lan, 2025].

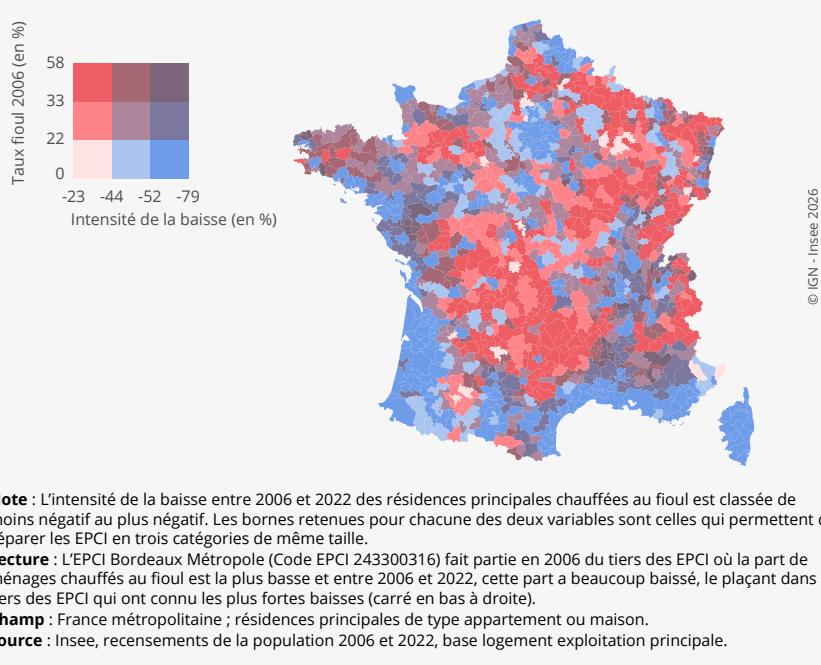
### Un combustible de moins en moins utilisé

Entre 2006 et 2022, le nombre de résidences principales chauffées au fioul a presque été divisé par deux, passant de 4,6 millions à 2,6 millions (soit 18,0 % des résidences principales en 2006 et 8,5 % en 2022). Si la baisse du nombre d'appartements chauffés au fioul est ancienne, le mouvement n'a démarré qu'au milieu des années 2000 pour les maisons ► **figure 3**.

Cette diminution s'est accompagnée d'un changement de profil des ménages chauffés au fioul. Les ménages âgés de 75 ans ou plus, qui constituaient déjà 20 % des usagers du fioul en 2006, en représentent 30 % en 2022 (pour l'ensemble des autres modes de chauffage, ces proportions étaient respectivement de 13 % en 2006 et 14 % en 2022). Ce vieillissement des usagers du fioul s'est accompagné d'une hausse de l'ancienneté d'occupation : en 2006, 44 % des ménages qui résidaient dans un logement chauffé au fioul y étaient depuis plus de 20 ans, proportion passée à 55 % en 2022 (contre respectivement 36 % et 28 % pour les ménages chauffés autrement).

Plusieurs facteurs ont favorisé la baisse de l'utilisation du fioul entre 2006 et 2022. Les constructions neuves ont été plus rarement équipées au fioul qu'auparavant. Ensuite, une partie des résidences principales existantes chauffées au fioul ont été converties à d'autres énergies, en particulier l'électricité. En effet, l'avantage comparatif du fioul s'est réduit en raison d'une part, d'un rendement relativement faible comparé aux nouveaux systèmes de chauffage électrique (et donc d'une consommation d'énergie plus élevée en entrée pour une même chaleur produite en sortie) et, d'autre part, d'une grande volatilité de son prix depuis les années 2000 (qui en réduit aussi l'attractivité). Ainsi, en 2021, à caractéristiques du logement équivalentes (type de logement, superficie, période de construction, qualités d'isolation, etc.), les résidences principales chauffées au fioul ont des dépenses conventionnelles 8 % plus élevées que si elles étaient chauffées à l'électricité. En outre, à partir du milieu des années 2000, ces conversions ont été continûment encouragées par les pouvoirs publics à travers les réglementations et les dispositifs d'aide ([Certificats d'économie d'énergie](#) via les fournisseurs d'énergie, éco-prêts à taux zéro,

### ► 4. Intensité de la baisse des logements chauffés au fioul entre 2006 et 2022 et part de logements chauffés au fioul en 2006, par EPCI



crédits d'impôt pour la transition énergétique, dispositifs MaPrimRenov, aides de l'ANAH, etc.). Enfin, le nombre de résidences principales chauffées au fioul a pu diminuer en raison de la bascule, entre 2006 et 2022, d'une partie d'entre elles dans le champ des logements secondaires ou vacants, notamment dans le cadre de successions.

### Les constructions neuves et les déménagements favorisent la disparition du chauffage au fioul

Entre 2006 et 2022, la proportion de résidences principales chauffées au fioul baisse dans toutes les intercommunalités, mais avec des ampleurs très variables ► **figure 4**. Dans l'ensemble, les territoires où le chauffage au fioul était déjà peu présent en 2006, souvent denses, connaissent de fortes baisses. Inversement, celles-ci sont souvent plus modérées dans les territoires plus ruraux qui, en 2006, étaient plus utilisateurs du fioul.

Dans la plupart des intercommunalités d'Île-de-France et des façades atlantique et méditerranéenne, très peu de ménages sont encore chauffés au fioul en 2022. En 2006, les résidents y étaient déjà relativement moins concernés qu'ailleurs. Dans presque tous ces établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), moins de 10 % des résidences principales étaient alors chauffées au fioul. Cette proportion a encore été divisée par un peu plus de deux entre 2006 et 2022. Portées par une population qui a augmenté plus fortement que sur le reste du territoire, les constructions de logements neufs, majoritairement équipés au gaz ou à l'électricité, y ont été plus nombreuses. Les

déménagements ont également favorisé la disparition du fioul. En effet, une partie des nouveaux propriétaires, qu'ils soient primo-accédants ou non, profitent de l'acquisition de leur logement pour réaliser des travaux de rénovation et, pour certains, peuvent remplacer alors une chaudière au fioul ancienne et peu performante par un autre mode de chauffage.

Dans certaines intercommunalités où le chauffage au fioul était très présent en 2006 (supérieur à 30 %) et dont la population augmente également fortement, notamment dans l'Ain, en Savoie et en Vendée, la proportion de ménages chauffés au fioul s'est beaucoup réduite.

Les intercommunalités plus rurales du centre de la France (Aveyron, Cantal, Creuse), de l'est (Aube, Haute-Marne, Nièvre), de l'Orne, ou situées dans certains reliefs (Alpes du Nord, Ardennes, Jura, Vosges, Massif central) présentaient en 2006 une part élevée de ménages chauffés au fioul, de l'ordre de 40 %. Cette proportion a depuis reculé, mais de manière nettement moins marquée qu'en moyenne en France métropolitaine. La croissance démographique y est restée faible entre 2006 et 2022, atténuant les besoins en nouveaux logements. Les ménages chauffés au fioul sont nombreux à avoir vieilli dans leur logement, l'âge pouvant constituer un facteur limitant pour engager des travaux de conversion. ●

**Gilles Fidani, Benjamin Méreau,  
Virginie Mora (Insee)**

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

## ► Sources

Pour la description du parc de logements et de ses occupants selon l'énergie de chauffage utilisée (fioul ou autre énergie), le [recensement de la population](#) est la principale source d'information. L'énergie est celle du principal mode de chauffage.

Pour les données sur l'isolation des logements, les dépenses énergétiques, les revenus des ménages, une méthodologie développée par l'Insee est utilisée à partir des informations des diagnostics de performance énergétique et du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) ► **méthode**.

Le [fichier démographique sur les logements et les individus \(Fidéli\)](#) est le regroupement de données d'origine fiscale (fichier de la taxe d'habitation, fichier des propriétés bâties, fichiers d'imposition des personnes et fichier des déclarations de revenus), de données complémentaires contextuelles visant à enrichir les informations fiscales avec des variables permettant de mieux décrire les logements dans lesquels les personnes habitent, et d'informations sur les grands agrégats de revenus déclarés et sur les montants de prestations sociales reçues par les ménages. Le fichier Fidéli retenu est celui de 2022, sur le champ des résidences principales. Les informations concernant les revenus des ménages portent donc sur l'année fiscale 2021.

## ► Méthode

L'analyse est faite sur le champ de la France métropolitaine dans la mesure où l'utilisation du chauffage est moins déterminante dans les DOM. Elle se restreint aux maisons et appartements : les logements de type hôtel, habitations mobiles, etc. sont exclus.

L'âge du ménage est celui de la personne la plus âgée dans le logement.

Afin de réaliser des estimations de vulnérabilité énergétique à un niveau géographique fin, l'étude repose sur les diagnostics DPE de la base Ademe enregistrés entre juillet 2022 et juin 2023. Un travail d'appariement avec les logements de la base Fidéli 2022 a été effectué. Les données ainsi produites ne couvrent qu'une partie de l'ensemble des résidences principales de France métropolitaine. Elles ont été pondérées par calage, afin de retrouver les structures essentielles du parc immobilier au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le taux de vulnérabilité des ménages du territoire est estimé alors grâce à l'ensemble des informations disponibles dans les diagnostics, ainsi que des revenus des ménages et des prix des énergies en 2021. La méthodologie détaillée est décrite dans [Beck et al. \(2025\)](#).

## ► Définitions

La **typologie urbain-rural** s'appuie sur celle de la [grille communale de densité](#), qui permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire.

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** renseigne sur la performance énergétique d'un logement en évaluant sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre conventionnelles au m<sup>2</sup>, pour un usage standard. L'étiquette A à G attribuée dépend des caractéristiques du bâti (dont les combustibles utilisés) et du climat local. L'établissement de ces diagnostics s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen qui vise à réduire la consommation d'énergie des bâtiments.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Il est de 1 158 euros par mois en 2021. Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée (1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans). Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **confort thermique standard** dans un logement consiste, pendant la saison froide, à maintenir la température intérieure à 19°C pendant les heures usuelles de présence à domicile (semaine et week-end) et à 16°C le reste du temps.

Les **dépenses énergétiques conventionnelles** liées à l'habitat correspondent à un usage standard du logement occupé et portent sur cinq usages de l'énergie pour le logement : le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et le fonctionnement des auxiliaires de ventilation mécanique contrôlée. Le chauffage et l'eau chaude représentent en France en moyenne plus de 95 % des dépenses énergétiques considérées ici. Les dépenses conventionnelles sont, par construction, indépendantes des comportements énergétiques réels des occupants.

Un ménage est dit en situation de **vulnérabilité énergétique** pour le logement s'il ne fait pas partie des 25 % des ménages les plus aisés et si ses dépenses énergétiques conventionnelles liées à l'habitat rapportées à son revenu disponible sont supérieures à 9,2 %. Ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine en 2021.

Une résidence principale est dite en **sous-occupation très accentuée** si elle comporte au moins trois pièces de plus que le nombre théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe.

## ► Pour en savoir plus

- [Bonnet X., « Mais pourquoi la statistique publique s'intéresse-t-elle à nos logements ? », Le blog de l'Insee, septembre 2025.](#)
- [Lavaux C., Le Lan R., « Un quart des ménages vivent dans un logement en sous-occupation très accentuée », Insee Première n° 2064, juillet 2025.](#)
- [Citepa, « Rapport Secten – Émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France 1990-2024 », juin 2025.](#)
- [Lenzi É., Masson K., Mora V., Prusse S., « Près de 5 millions de ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement en 2021 », Insee Analyses n° 106, avril 2025.](#)
- [Beck S., Masson K., Mora V., Prusse S., « Une estimation du taux de vulnérabilité énergétique des ménages pour le logement », Documents de travail n° 2025-01, Insee, janvier 2025.](#)
- [Rüdinger A., Picart A., Bouacida I., « Décarbonation du chauffage dans les bâtiments : enjeux et priorités pour 2030 », Institut du développement durable et des relations internationales \(Iddri\), 2024.](#)
- [SDES, « Les énergies de chauffage des ménages en France métropolitaine », derniers résultats, octobre 2024.](#)
- [Prenel C., « Le chauffage au fioul, encore très répandu en zone rurale », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 163, janvier 2023.](#)
- [Dupont F., « L'énergie et le bâtiment : les données chiffrées pour la France depuis 1950 », Les Annales des Mines, Responsabilité & Environnement n° 90, avril 2018.](#)

